

DOSSIER D'INFORMATION
FORMATION AU BREVET BPJEPS 2021-2022
Activités Sports Collectifs Mention : FOOTBALL ou RUGBY à XV

Dernière Mise à jour : 12 novembre 2021

1. SPORT I AM

- ORGANISME DE FORMATION : N° 01973311197
- HABILITATION PAR LA DRAJES : N° 21LMPHABBP0003 / N° 21LMPHABBP0004

2. LA FORMATION BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités sports collectifs » est un diplôme de la filière des métiers du Sport et de l'animation (arrêté du 10 août 2005). Cette formation s'adresse à toute personne intéressée par l'animation et l'encadrement d'activités sports collectifs.

Ce métier s'exerce indifféremment :

- Dans le secteur associatif (les clubs et associations, les OMS, les groupements d'employeurs, les associations de l'éducation populaire,...)
- Dans les entreprises relevant du secteur marchand.
- Dans la fonction publique.

Le titulaire du BPJEPS ASC mention- Rugby à XV ou mention Football exerce en autonomie le métier d'animateur sportif dans le domaine choisi.

CADRE GÉNÉRAL :

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) constitue la première étape de la rénovation des diplômes et de la filière professionnelle (entre le BAPAAT et les DE JEPS et DES JEPS).

Organisé en spécialités, structuré en unités capitalisables, ce diplôme doit permettre d'une part de préparer efficacement à l'emploi, en prenant en compte les transversalités et spécificités des différentes facettes du métier d'animateur, et d'autre part de mettre en place les parcours personnalisés de formation adaptés aux stagiaires, compte tenu de leur projet et de leurs acquis.

Par ailleurs, un des objectifs de la formation est permettre aux stagiaires de bien mesurer l'importance de la dimension éducative et citoyenne de la profession, notamment :

- La connaissance des principes de laïcité
- la prise en compte des diversités
- la prise en compte du développement durable et de la transition écologique

L'un des principaux éléments de la réforme consiste à organiser ces formations en alternance c'est à dire l'organisation d'une succession de séquences en centre de formation et en entreprise et l'existence d'un tutorat.

Au terme de cette réforme, le BP JEPS permettra :

- ⇒ La certification plurivalente de compétences variées compte tenu de la diversité des métiers d'animateurs. Il favorisera notamment l'accès à la pluriactivité ;
- ⇒ L'acquisition de plusieurs spécialités par la voie de la capitalisation ;
- ⇒ La reconnaissance dans d'autres diplômes d'unités capitalisables issues du BPJEPS ;
- ⇒ Une évolution de carrière par l'accès à une filière professionnelle ;

CADRE SPÉCIFIQUE :

FORMATION AU (BPJEPS).

SPECIALITÉ : ACTIVITÉS SPORTS COLLECTIFS (ASC).

MENTIONS : FOOTBALL OU RUGBY XV.

Cette formation s'organise en **Unité Capitalisable** (UC) : l'UC est un élément constitutif du diplôme, identifiée par un Objectif Terminal d'Intégration (OTI). Les 10 UC du BP JEPS se composent de 8 UC transversales (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,10) et de 2 UC spécifiques (8 et 9). Ces unités capitalisables sont, donc, au nombre de 10, définies chacune par un Objectif Terminal d'Intégration (OTI) présenté ci-après :

3. DATES CLÉS

- TEP et SÉLECTION le 18 novembre 2021 à 14h au complexe Latécoère à Balma (Toulouse)
- POSITIONNEMENT le 18 novembre 2021
- FORMATION du 09 novembre 2021 au 31 octobre 2022

4. DURÉE DE LA FORMATION

1 607 h au total dont :

- 616 h en centre
- 991 h en entreprise

5. LIEU DE FORMATION

Complexe Sportif de Latécoère : 16-22 avenue de la plaine – 31330 BALMA

Coordnatrice et responsable pédagogique

CONTACT : Mme ESSEDIRI DALILA

TEL : 06 81 82 64 38

Courriel : dessediri@sportiam.fr

6. LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLÔME

L'animateur d'activités sports collectifs en football ou rugby exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques du football, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Pour les personnes en situation de handicap :

La Formation accessible aux personnes porteuses d'un handicap

Le référent Handicap mobilise le réseau des acteurs susceptibles d'accompagner, d'aménager, d'orienter les candidats selon les différents handicaps et disciplines sportives.

Merci de contacter dans un premier temps : Mme ESSEDIRI DALILA

Coordinatrice et responsable pédagogique - 06 81 82 64 38

dessediri@sportiam.fr

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées déterminera la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES, anciennement DRJSCS) de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

7. OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'obtenir le diplôme du BPJEPS Sports Collectifs Options Football ou Rugby à XV. Ce diplôme relève de l'Arrêté du 07 juillet 2006, portant création du BPJEPS Activité Sports Collectifs. (A noter que ce dispositif sera remplacé en 2022 conformément à l'Arrêté du 25 juin 2020). L'obtention du diplôme confère à son titulaire les compétences suivantes :

- La conception de projets d'animations sportives dans le champ des sports collectifs visant notamment à favoriser le développement de compétences relationnelles par le respect d'autrui et des règlements sportifs ;
- La conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive des sports collectifs qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage ;
- La conduite en autonomie d'une séance d'entraînement dans la mention concernée ;
- La participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse ;
- La participation au fonctionnement de la structure employeuse ;
- L'accueil de différents publics

8. CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉREQUIS) obligatoire

- Être titulaire du diplôme AFPS ou PSC1
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des sports collectifs, datant de moins de 1 an à la date d'entrée en formation.
- Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans uniquement ;
- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité ;
- Satisfaire aux différentes épreuves d'exigences préalables et de sélections.

9. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour candidater à la formation du BP JEPS SPORTS COLLECTIFS, mentions Football ou Rugby à XV, renseigner le dossier de Candidature à télécharger sur le site.

10. ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

1) Généralités

L'organisme de formation vérifie que le candidat possède les exigences préalables à l'entrée en formation (ou s'ils en sont dispensés) puis convoque le candidat aux tests de sélection.

ÉQUIVALENCES POUR LES TEP

Les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une Fédération sportive agréée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative sont exemptées des tests précités. Il en est de même pour les titulaires du BAPAAT et de tout diplôme de niveau 4 (ou supérieur) dans le champ du sport.

2) Vérification des Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP)

La capacité à satisfaire à un test d'habileté motrice, d'une séquence d'opposition choisie dans le cadre de 2 sports collectifs d'une durée de 40mn. La séquence de 40mn doit permettre la mise en place de situations variées, avec une adaptation possible en fonction des caractéristiques du terrain et du nombre de candidats.

PARCOURS D'HABILITÉ MOTRICE

- Épreuve d'habileté motrice permettant d'apprécier les qualités d'adresse, d'équilibre, de situation du corps dans l'espace et de résistance ; d'une durée maximale de 2'00 pour les hommes et de 2'35 pour les femmes.

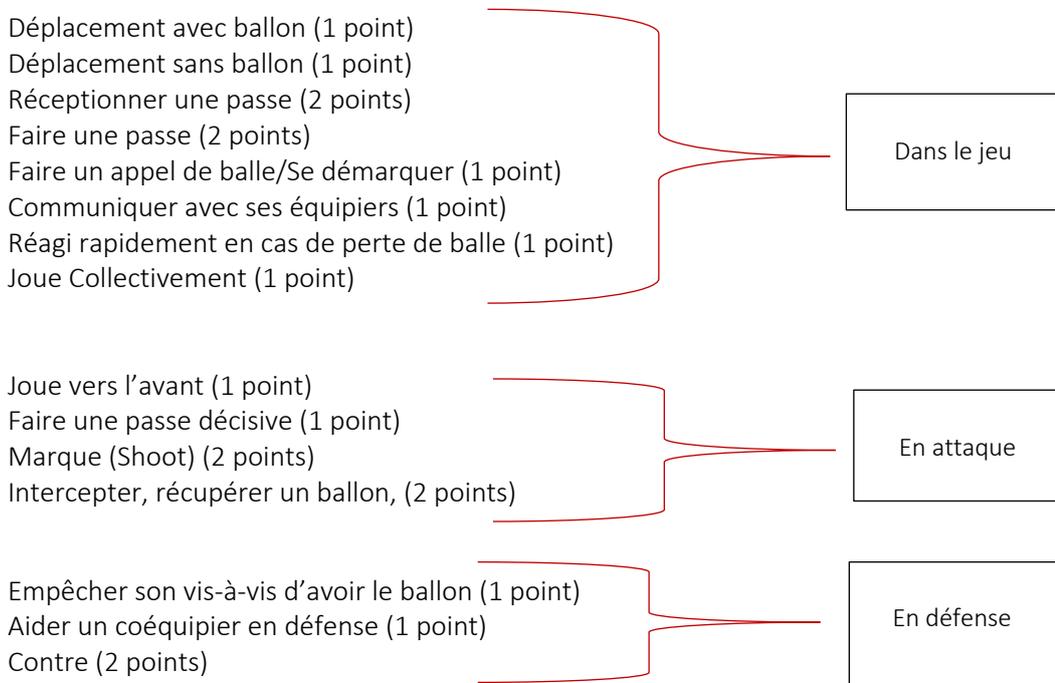
- Réalisation du parcours dans la durée maximale légale. Tout ou partie du parcours non respecté entraîne l'élimination du candidat. A chaque faute, pénalité de 5 secondes. Pas de limite de nombre de pénalités.

SÉQUENCE D'OPPOSITION EN SPORTS COLLECTIFS CHOISI DANS LE CADRE DE DEUX SPORTS COLLECTIFS TOTALISANT UNE DURÉE DE 40 MINUTES ENVIRON.

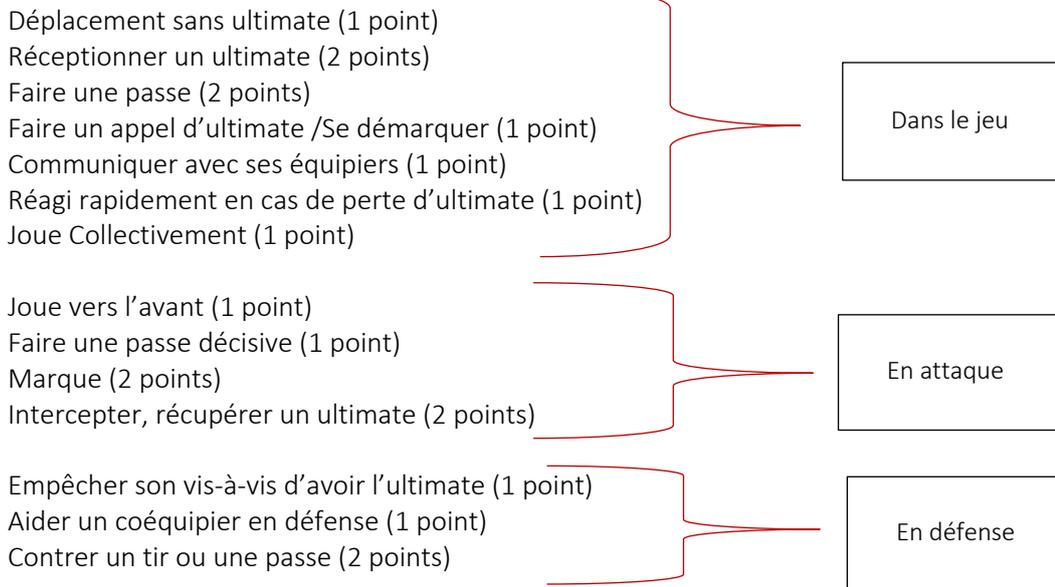
Épreuve consistant à participer à deux rencontres dans deux disciplines différentes : Ultimate et Basket-Ball. Le candidat est évalué sur la technique, le sens tactique, la coopération avec ses partenaires et l'opposition avec ses adversaires dans les différentes phases du jeu (Attaque et défense).

Une note sur 20 points est délivrée à chaque joueur. Un résultat au moins équivalent à 10 sur 20 est attendu.

- MATCH DE BASKET BALL : ÉVALUER LE JOUEUR



- MATCH DE ULTIMATE : ÉVALUER LE JOUEUR



3) Test de Sélection

- Épreuve écrite de 1h30 – Sujet de culture générale sur le sport en France.

Évaluation sur : Orthographe, syntaxe, cohérence des arguments, réponse adaptée au sujet, culture générale sportive.

- Entretien de 20 minutes. L'entretien s'effectue à partir du dossier d'inscription. Il vise à vérifier la réelle sensibilité du candidat à l'animation, à faire le point sur le projet personnel et professionnel du candidat stagiaire, sur sa motivation, et à décider de son orientation, à partir de l'échelle d'aide à la décision et à l'orientation.

11. CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet d'établir le parcours individualisé de formation du candidat admis à entrer en formation. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats ou diplômes/titres détenus). Il est réalisé avant l'entrée en formation ou le 1er jour de formation.

2) Équivalences / Allègements / Dispenses

QUALIFICATION DÉTENUE	DISPENSES OCTROYÉE
UFG du BEAPT	UC1 et UC 4
UFP du BEAPT	UC 2 et UC 3
Autre BPJEPS	Exigences préalables à l'entrée en formation UC 1 2 3 4
Titulaire d'un BEES 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré	Exigences préalables à l'entrée en formation UC 1 2 3
BPJEPS spécialité activités sports collectifs	Exigences préalables à l'entrée en formation UC1 2 3 4 5 6 7
Tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport	Exigences préalables à l'entrée en formation
BAPAAT	Exigences préalables à l'entrée en formation
Diplômes d'initiateur fédéral 1 ^{er} niveau ET d'initiateur fédéral 2 délivrés par la FFF (être titulaire des 2 : condition cumulative)	Exigences préalables à l'entrée en formation UC 8 et 9

	BPJEPS ASC : MENTION FOOTBALL									
	UC 1	UC2	UC3	UC4	UC5	UC6	UC7	UC8	UC9	UC10
Certificats fédéraux										
CFF1	X	X								
CFF2	X	X								
CFF3										
CFF4		X	X	X						
TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE BMF Brevet Moniteur de Football										
UC1								X		
UC2									X	

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère. Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la DRAJES Occitanie : <https://www.ac-montpellier.fr/vae-et-equivalences-12229>

12. OBJECTIF ET PROGRAMME DE LA FORMATION

UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation

UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure

UC 5 : Préparer une action d'animation sports collectifs

UC 6 : Encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation sports collectifs

UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles dans le champ de l'animation des activités sports collectifs

MENTION RUGBY A XV UC 8A ET 9A

UC 8 : Conduire une action d'Animation sportive en Rugby à XV

UC 9 : Maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive en Rugby à XV

MENTION FOOTBALL UC 8B ET 9B :

UC 8 : Conduire une action d'Animation sportive en Football

UC 9 : Maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive en Football

UC 10 : Sensibiliser au développement et à l'entretien de la condition physique chez le pratiquant de sports collectifs, sans charges additionnelles.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation pour accompagner le stagiaire vers la construction de compétences professionnelles et les attendus du diplôme. Ces évaluations se présentent sous différentes formes : mise en situation de pédagogie pratique en structure, débriefing, entretien oral, épreuve écrite, Quizz ou QCM, analyse vidéo, fiche d'auto-évaluation.

13. MODALITÉ DE CERTIFICATION

- ÉPREUVE DE CERTIFICATION DES UC 2 / 5 / 6 / 7

Rédiger et conduire une action d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics dans le cadre d'une action d'animation suivi d'un entretien.

- ÉPREUVE DE CERTIFICATION DES UC 8 ET 9

Conduire une séance d'animation sportive (Football ou Rugby à XV) suivi d'un entretien.

- ÉPREUVE DE CERTIFICATION DES UC 1 / 3 / 4 / 10

Présentation orale d'un rapport écrit

Validation partielle des UC avec possibilité de représenter les UC non acquis

14. ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

On définit généralement l'alternance comme un dispositif d'apprentissage de compétences professionnelles associant des situations de formation (qui se déroulent dans un centre de formation) et des situations de travail (en structures). Organiser une formation en alternance permet de passer d'une logique d'enseignement de connaissances à une logique de construction de savoirs et d'acquisition de compétences.

Il ne s'agit donc pas d'une simple période à réaliser dans un milieu professionnel ou un simple stage. Dans le cadre du BP, il semble plus adapté de parler de terrain d'application et de formation dans le champ professionnel.

- Le lien « *théorie-pratique* » sera en permanence encouragé et formalisé par l'alternance de mise en situation, d'exercices d'application et d'analyses théoriques issues de l'action réalisée.
- *Acquisition de connaissances* : Apport de données théoriques en lien avec le métier d'animateur et d'éducateur dans l'option concernée : cours magistraux, études de cas, dynamique de groupe et formalisation des données, analyse documentaire, ...
- *Acquisition de compétences* : Un travail d'observation et d'analyse de la situation professionnelle sera réalisé à partir des éléments recueillis lors du stage en structure.

La formation se fera en alternance sur le rythme suivant :

- 2 jours en organisme de formation (Lundi et Mardi) soit 14 heures par semaine
- 3 jours en structure d'alternance (Mercredi, jeudi, vendredi et/ou soirées et/ou week-ends en fonction des activités des structures) soit 21 heures par semaine.

15. TARIFS

COÛT DE LA FORMATION : 6 776 € soit 11 € / heure

- Tarif conventionné pour les apprentis pris en charge par le CFA
- Possibilité de prise en charge par l'OPCO pour les non apprentis

Nous pouvons réaliser des devis non-contractuels, avant le positionnement.

Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

16. TAUX D'OBTENTION

Résultats à l'issue de la 1^{ère} session 2022

17. ENQUÊTES DE SATISFACTIONS

Mise en place sur l'année 2022

Indicateurs prioritaires :

Formation (Déroulement, organisation, qualité des intervenants...)

Utilité de la formation (Mobilisation des compétences acquises dans le monde professionnel...)

Propositions de remédiation.

18. INFORMATION IMPORTANTE (SITUATION DE HANDICAP)

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements d'épreuves auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagements.

19. CONTACT

Coordinatrice Formation

Dalila ESSIDIRI

+33 (0) 6 81 82 64 38

dessediri@sportiam.fr



PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

(ATTENTION : tout dossier incomplet ne sera pas traité)

PIECES A FOURNIR POUR LES TEP

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- 2 Photos d'identité
- Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (AFPS, PSE1, BNS, CSST) en cours de validité
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. dossier d'information)
- 1 chèque de 30 € à l'ordre de **SPORT I AM** pour les frais d'inscription aux TEP

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU BPJEPS ASC OPTION FOOTBALL OU RUGBY

- Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)
- 1 Enveloppe, dos cartonné au format A4 affranchie d'un unique timbre vignette d'une valeur de 7,08€ sur laquelle doit être collé 1 imprimé autocollant « RECOMMANDE AVEC AVIS DE RÉCEPTION » (à retirer dans un bureau de Poste)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation ou d'encadrement dans le champ sportif
- Lettre de motivation